Celles-sur-Belle
Belle à investir

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D1_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°1/28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Admissions en non-valeur

Sur proposition de Monsieur le Trésorier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à passer en effacement de créances suite à des dossiers de surendettement un montant de 818,51 €, article 6542,

- Autorise Madame le Maire à passer en effacement de créances suite à carence et seuil inférieur au seuil de poursuite un montant de 2 019,15 €, article 6541.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE (79) (Deux-Sèvres) R.F.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D2_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Cession de gradins à la ville de Melle

La commune possède des gradins démontables à banquette de marque Mills, d'une contenance de 496 places, qu'elle n'utilise plus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de céder ces gradins à la ville de Melle à titre gratuit, en l'état, sans certificat de conformité,

- Autorise Madame le Maire à signer les pièces relatives à cette vente.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE (Deux-Sèvres) R.F.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D3_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 3 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal
Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Acquisition d'un bâtiment au Département situé à la Revêtizon

Mme le Maire rappelle le projet de déplacement des ateliers municipaux dans les bâtiments situés à la Revêtizon, appartenant au Département et à la communauté de communes Mellois en Poitou.

Par délibération du 27 juin 2022, la commission permanente du Département a fait part de son accord pour céder son bâtiment à la commune, situé rue Louis Magneron, parcelles cadastrées AM n° 237 et 240, d'une superficie totale de 3 550 m². Il propose un prix de 38 000 €.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, procède au vote :
POUR : 27 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.)

- Décide, à la majorité des suffrages exprimés, d'acquérir le bien immobilier bâti, situé sur les parcelles AM n° 237 et 240, appartenant au Département des Deux-Sèvres, au prix de 38 000 € ;
- Sollicite le Département pour la rédaction de l'acte de vente ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE (79) Deux-Sèvres R.F.

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D4B_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 4 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal
Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Acquisition d'un bâtiment à la communauté de communes Mellois en Poitou situé à la Revêtizon

Mme le Maire rappelle le projet de déplacement des ateliers municipaux dans les bâtiments situés à la Revêtizon, appartenant au Département et à la communauté de communes Mellois en Poitou.

Par délibération en date du 22 septembre 2022, la communauté de communes Mellois en Poitou a décidé de céder les parcelles AM 236 de 994 m² et AM 239, de 6 m², au prix de 25 000 € HT, hors frais.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, procède au vote :
POUR : 27 voix - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 1 voix (Bedon C.)

- Décide, à la majorité des suffrages exprimés, d'acquérir le bien immobilier bâti, situé sur les parcelles AM n° 236 et 239, appartenant à la communauté de communes Mellois en Poitou, au prix de 25 000 €, hors frais ;
- Charge Maître FRAYSSE, notaire à Celles-sur-Belle, de la rédaction de l'acte de vente ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte et tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D5_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 5 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 26
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,
CROMER Marie-Thérèse

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Cession d'un bien immobilier chemin de la Vée

Par délibération du 28 septembre 2022, le conseil municipal a décidé d'acheter au Département et à la communauté de communes Mellois en Poitou, leurs bâtiments situés à la Revêtizon, afin d'y transférer les services techniques de la commune.

Afin de financer cette acquisition et le projet d'aménagement des bâtiments pour y accueillir dans de meilleures conditions les services techniques, Madame le Maire propose de mettre en vente l'ensemble immobilier qui accueille actuellement ce service.

La Direction Départementale des Finances Publiques, Pôle d'évaluation domaniale, a fixé la valeur vénale de l'ensemble des parcelles ci-dessous à 230 000 € :

Parcelles	Surface en m2	Surface bâti en m2	Zonage
AT 502	12 070		Np
AE 132	22 465		Np
AE 6	1 703		Us, Np
AE 134	7 060		Us
AE 92, parcelle bâties	6 263		Us
Bâti stockage		60	
Bâti espaces verts		120	
Bâti ateliers		790	

Au vu de ces éléments, le conseil municipal procède à un vote :
POUR : 19 voix - CONTRE : 1 voix (Bedon C.) - ABSTENTION : 7 voix (Talon M., Picard C., Gadeau C, Demillac M., Bretonnier P., Labarre E., Vétillard G.)

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D5_28092022-DE

- Décide à la majorité des suffrages exprimés de mettre en vente l'ensemble immobilier précité, situé chemin de la Vée à Celles-sur-Belle, au prix de 230 000 € ;

- Précise que le transfert de propriété ne pourra pas intervenir avant trois ans, durée minimum d'aménagement et de transfert des ateliers dans les nouveaux locaux ;

- Charge Madame le Maire de demander un bornage pour extraire de cet ensemble immobilier le chemin qui dessert également une maison ;

- Charge Madame le Maire de faire les démarches pour rechercher un acquéreur.

-

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Celles-sur-Belle
Belle à investir

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D6_28092022-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 6 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Décision modificative budget commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative ci-dessous sur le budget « commune » :

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
Chapitre 012 - Charges de personnel		6 000,00 €	Chapitre 74 - dotations et participations		36 550,00 €
6218 - Fct 020: Autres personnel extérieur	6 000,00 €		74127 - Fct 01: Dotation Nationale Péréquation	25 550,00 €	
			744 - Fct 01: FCTVA	8 000,00 €	
			74751 - Fct 411: Partic.Groupement rattachemt	3 000,00 €	
Chapitre 67- Charges exceptionnelles		36 550,00 €			
673 - Fct 01: Titres annulés	3 050,00 €		Chapitre 75 - Autres produits gestion courante		6 000,00 €
678 - Fct 01: Autres charges exceptionnelles	33 500,00 €		752 - Fct 324: revenus des immeubles	6 000,00 €	
		42 550,00 €			42 550,00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		20 319,57 €	Chapitre 10: Dotations, Fonds divers et réserves		20 269,57 €
21538 - Fct 412: autres réseaux	20 319,57 €		1068 - Fct 01: excédents de fonct. Capitalisés	20 269,57 €	
Eclairage terrain foot Verrines					
			Chapitre 024: produits de cession d'immob.		50,00 €
			Fct 01 - Tondeuse	50,00 €	
		20 319,57 €			20 319,57 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE R.F. 79 (Deux-Sèvres)

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D7_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 7 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Taxe d'aménagement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 109 de la loi de finances pour 2022,
Vu l'article 12 de l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2023,

La taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

La taxe d'aménagement est due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves. Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022. Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire (compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences) ». Les communes membres ayant institué un taux de taxe d'aménagement et la communauté de communes Mellois en Poitou doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de taxe d'aménagement communale à l'intercommunalité.

Ce pourcentage est fixé à 1 %.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D7_28092022-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le principe de reversement de 1 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes Mellois en Poitou ;

- DECIDE que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2022 ;

- AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE
79 (Deux-Sèvres)
R.F.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D8_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 8 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Subvention exceptionnelle

L'association « Les Amis des résidents des Chanterelles » sollicite une aide financière pour un voyage de 3 jours des résidents de l'EHPAD, accompagnés d'encadrants, à Noirmoutier le 12 octobre 2022.

Ce séjour a pour but non seulement de permettre aux résidents de s'épanouir dans un autre milieu de vie que celui côtoyé quotidiennement mais aussi d'établir une autre relation avec les soignants. Le coût total s'élève à 1 944 € pour 8 résidents et 4 soignants.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- Décide de verser un montant de 80 € par résident à l'association « Les Amis des résidents des Chanterelles » soit 640 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D9_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 9 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Rapport d'activité 2021 de la communauté de communes Mellois en Poitou

Le rapport annuel 2021 sur l'activité de la communauté de communes Mellois en Poitou a été présenté aux membres du conseil municipal.

Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13.

Vu le rapport sur l'activité de la communauté de communes Mellois en Poitou pour l'année 2021,

Le conseil municipal en a discuté et n'a formulé aucune remarque.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D10_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 10 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs pour la location du complexe sportif – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ fixe les tarifs de location d'une salle du complexe sportif de Celles-sur-Belle, à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

	1er avril au 31 octobre	1er novembre au 31 mars
- 1 journée	246,00 €	418,00 €
- ½ journée	185,00 €	270,00 €

- 1h par salle : 13 €.

→ fixe le tarif pour la Maison Familiale Rurale (MFR) de Vitré à :
600 € de septembre à décembre 2022 (4/10 de 1 500 €) ;
918 € de janvier à juin 2023 (6/10 de 1 530 €).

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE 79 (Deux-Sèvres) R.F.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D11_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 11 / 28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs location des salles des fêtes municipales – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des salles des fêtes municipales, comme suit, à compter du 1er janvier 2023 :

I – ASSOCIATION, PARTICULIERS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE :

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
1 – SALLE DES FETES DE CELLES		
Tarifs week-end	299 €	507 €
Tarif 1 jour en semaine	152 €	360 €
2 – SALLE DES FETES DE VERRINES		
Tarif week-end	173 €	350 €
Tarif 1 jour en semaine	84 €	261 €
3 – SALLE DES FETES DE MONTIGNE		
Tarif week-end	90 €	197 €
Tarif 1 jour en semaine	50 €	157 €
4- SALLE DES FETES DE ST MEDARD		
Tarif week-end	126 €	182 €
Tarif 1 jour en semaine	86 €	121 €

Caution pour nettoyage des salles : 300 €
Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D11_28092022-DE

II – ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES NE RESIDANT DANS LA COMMUNE

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
1 – SALLE DES FETES DE CELLES		
Tarif week-end	834 €	1 042 €
Tarif 1 jour semaine	418 €	626 €
2 – SALLE DES FETES DE VERRINES		
Tarif week-end	560 €	737 €
Tarif 1 jour semaine	280 €	457 €
3 – SALLE DES FETES DE MONTIGNE		
Tarif week-end	323 €	430 €
Tarif 1 jour semaine	163 €	270 €
4 – SALLE DES FETES DE SAINT-MEDARD		
Tarif week-end	253 €	309 €
Tarif 1 jour semaine	171 €	206 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard
- jusqu'à 40 couverts 16 €
- au-delà de 40 couverts 32 €
- associations communales gratuit

Caution pour nettoyage des salles : 300 €
Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

III – LOCATION POUR ACTIVITÉS COMMERCIALES OU A BUT LUCRATIF

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
1 – SALLE DES FETES DE CELLES ½ journée	90 €	194 €
2 - SALLE DES FETES DE VERRINES ½ journée	60 €	148 €
3 – SALLE DES FETES DE MONTIGNE ½ journée	50 €	103 €
4 – SALLE DES FETES DE ST MEDARD ½ journée	60 €	88 €

IV - TARIF LOCATION SALLE DE REUNION DE LA SALLE DES FETES DE CELLES-SUR-BELLE.

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Salle avec tables et chaises	69 €	139 €

Gratuit pour les entreprises celloises et les réunions internes des associations celloises.

V – CAS PARTICULIERS

Toutes les salles sont mises gratuitement à disposition des associations communales, à leur demande, une fois par an pour leur assemblée générale et pour une manifestation.
Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité ou les tarifs de la commune à des associations, particuliers ou entreprises extérieures.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Sylvie BRUNET

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE R.F. 79 (Deux-Sèvres)

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D12_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNIC
N° 12 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal
Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,
Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs location salle des Jardins – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs comme suit à compter du 1er janvier 2023 :

Particuliers, associations et entreprises de la commune :

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Tarif week-end	63 €	184 €
Tarif 1 jour	40 €	161 €

Particuliers, associations et entreprises hors commune :

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Tarif week-end	135 €	256 €
Tarif 1 jour	80 €	201 €

Caution et nettoyage :
Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €
Chèque caution de nettoyage : 300 €

CAS PARTICULIERS :
Toutes les salles sont mises gratuitement à disposition des associations communales, à leur demande, une fois par an pour leur assemblée générale et pour une manifestation.
Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité ou le tarif « commune » à des associations, particuliers ou entreprises extérieures.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE 79 (Deux-Sèvres)

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D13_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal
Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,
Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs de location de la salle de conférence Robert Dalban et de la salle d'exposition – Rue des Halles – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs à compter du 1er janvier 2023 :

ASSOCIATIONS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Tarif 1 journée	260 €	437 €
Tarif ½ journée	166 €	273 €

ASSOIATIONS ET ENTREPRISES EXTERIEURES

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Tarif 1 journée	396 €	573 €
Tarif ½ journée	250 €	357 €

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR UTILISATION DU VIDEOPROJECTEUR
½ journée 210 €

EQUIPEMENTS :
Connexion Wifi : gratuit - Vidéo projecteur : inclus dans les tarifs ci-dessus.

CAS PARTICULIERS :
Toutes les salles sont mises gratuitement à disposition des associations communales, à leur demande, une fois par an pour leur assemblée générale et pour une manifestation.
Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.
Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité ou le tarif des associations ou entreprises de la commune à des associations ou entreprises extérieures.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE R.F. (Deux-Sèvres)

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D14_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 14 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs de location de l'Abbaye Royale – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs comme suit à compter du 1er janvier 2023 :

I– ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Grande salle + salle à la cheminée + cuisine	467 €	644 €
Tarif jour supplémentaire :	229 €	406 €
Salle à la cheminée + cuisine pour traiteur	235 €	296 €
Tarif jour supplémentaire :	117 €	178 €

II – ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES HORS COMMUNE

Location week-end

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Grande salle + salle cheminée + cuisine	1 800 €	2 019 €
Tarif jour supplémentaire vendredi ou lundi	900 €	1 119 €
Salle à la cheminée + cuisine	800 €	861 €
Tarif jour supplémentaire vendredi ou lundi	400 €	461 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D14_28092022-DE

Location en semaine

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Grande salle + salle cheminée + cuisine	1 300 €	1 479 €
Tarif jour supplémentaire	750 €	929 €
Salle à la cheminée + cuisine	800 €	861 €
Tarif jour supplémentaire	240 €	301 €

III – LOCATION VIN D'HONNEUR GRANDE SALLE

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Tarif par jour	500 €	544 €

IV – LOCATION EXTERIEURS ABBAYE POUR VIN D'HONNEUR

Tarif : 228 €

V – LOCATION DE LA CUISINE POUR CONFECTION DE REPAS :

Tarif par jour : 65 €

VI – SALLE REUNION 2EME ETAGE DE L'ABBAYE ROYALE (pour dispenser des formations ou stages payants organisés par les associations utilisatrices) :

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Tarif par jour	36 €	80 €

VII – TARIFS ASSOCIES POUR TOUT TYPE DE LOCATION (sauf séminaire d'entreprises) :

Caution pour le nettoyage : 500 €
Caution en cas de dégradations : 500 €

VIII – CAS PARTICULIERS :

Toutes les salles sont mises gratuitement à disposition des associations communales, à leur demande, une fois par an pour leur assemblée générale et pour une manifestation.
Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Le Maire pourra décider, à sa discrétion, d'appliquer la gratuité ou le tarif des associations ou entreprises de la commune à des associations, particuliers ou entreprises extérieures.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE BELLES-SUR-BELLE R.F. 79 (Deux-Sèvres)

Celles-sur-Belle
Belle à investir

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D15_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 15 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022
Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal
Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs de location des chambres de l'Abbaye Royale – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs de location des chambres situées au 2ème étage de l'Abbaye Royale, à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

Pour les scolaires, les centres de loisirs et les stagiaires (y compris adultes accompagnants) :

- La nuit (par lit) :	9,00 €
- Le petit déjeuner :	4,00 €
- Forfait de nettoyage par jour et par personne (parties communes) :	2,25 €

Pour les adultes :

- La nuit, petit déjeuner non compris	65,00 €
Nuit supplémentaire :	35,00 €
- Petit déjeuner, par personne :	5,00 €
- Forfait de nettoyage par jour et par personne (parties communes) :	2,80 €

Pour les festivals et académies

- Nuité et forfait ménage, par personne	11 ,00 €
- A partir de 100 nuités	5,50 €
- Petit déjeuner par personne	4,00 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE
79 (Deux-Sèvres)

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D16_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 16 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs des ateliers de l'Abbaye Royale – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des ateliers de l'Abbaye Royale, à compter du 1er janvier 2023 , comme suit :

Forfait par classe pour intervenant	90,00 €
Tous les ateliers par élève	5,00 €
Visite abbaye élève et intervenant	2,00€

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D17_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madcnn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Prix de vente des divers objets de l'Abbaye Royale – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

Top bag (sac)	**4,00 €**
Livret coloriage ABBATIA	**2,50 €**
Mug nom abbaye	**5,00 €**
Verre nom abbaye	**4,00 €**
Petite assiette	**8,00 €**
Plumier	**9,50 €**
Coffret luxe	**9,50 €**
Plumier et crayon bille	**12,50 €**
Roller bois	**6,00 €**
Crayon bille bois de rose	**5,50 €**
Crayon bille bois "éco"	**5,50 €**
Magnet (abbaye motos blasons)	**4,00 €**
Porte-clés métal (abbaye, motos, blasons)	**4,00 €**
Porte-clés bois	**4,00 €**
Ancienne carte postale	**0,50 €**
Carte postale visuel abbaye, clocher et moine	**0,50 €**
Crayon de bois Prestige	**1,90 €**
Crayon de couleur 4 couleurs	**3,00 €**
Pochette 12 crayons de couleurs	**2,50 €**
Crayon embout Pad	**2,50 €**

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D17_28092022-DE

Crayon bic 4 couleurs	5,00 €
Porte-clés lampe	2,90 €
Mug Abbaye	5,00 €
Couteau camping	9,90 €
Couteau tire-bouchon	8,00 €
Couteau bricoleur	8,00 €
Magnet rectangulaire architecture	4,00 €
Dé à coudre collection	3,00 €
Tour de cou	2,00 €
Poster abécédaire	5,00 €
Coffret franklin soft touch - 03 gris	8,00 €
Stylo bambou touch	5,00 €
Bloc-notes bambou	4,00 €
Porte-clés ouvre bouteille	4,00 €
Rubik's cube	16,00 €
Crazy Tower	7,00 €
Epée	8,00 €
Sac Bangalor	6,50 €
Parapluie	12,00 €
Livret abbaye royale	5,50 €
"se souvenir de Celles-sur-Belle"	4,95 €
Livre "Celles-sur-Belle et son canton"	18,00 €
Encore plus de devinette - Maryvonne Barillot	4,95 €
Le parlanjhe en vingt lecons - Maryvonne Barillot	4,95 €
Histoire de l'Abbaye de Celles-sur-Belle	54,77 €
Monographie de l'Abbaye	8,50 €
Coupelles	11,00 €
Photophores ronds petits	10,00 €
Tasse + soucoupe café	12,00 €
Porte cuillère	16,00 €
Mini pot - Porte pique	5,00 €
Mini carré	5,00 €
Bol à thé	8,00 €
Bol modelé simple	40,00 €
Coupelle modelée déco	25,00 €
Vase plaque	100,00 €
La blonde à Teurtous 33 cl	2,40 €
L'ortige - 33 cl	2,40 €
La Bellusine - 33 cl	2,40 €
La blonde à Teurtous - 75 cl	5,00 €
L'ortige - 75 cl	5,00 €
La Bellusine - 75 cl	5,00 €
Farci Poitevin 350g	6,00 €
Houmous du marais BIO	4,50 €
Pépéronade 180g	4,00 €
Caviar d'aubergines 180g	4,00 €
Légumes grillés 330g	6,00 €
Soupe d'orties 0,5l	4,00 €

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D17_28092022-DE

Moutardes moelleuses estragon	**5,50 €**
Moutardes Poivre Maniguette	**5,50 €**
Poires vinaigre	**7,50 €**
Sauce Tzigane	**5,50 €**
Chutney de figues et gingembre	**5,50 €**
Confiture de coing	**3,90 €**
Confiture de figue	**3,90 €**
Gelée de thym citron	**3,90 €**
Pineau blanc	**11,10 €**
Pineau rouge	**11,10 €**
Eau plate 50cl	**1,00 €**
Eau gazeuse 50cl	**1,50 €**
Coca-cola 33 cl	**1,50 €**
Orangina 33 cl	**1,50 €**
Ice Tea 33 cl	**1,50 €**
Bougie bien être 80 g	**8,50 €**
Bougie bien être 190 g	**20,50 €**
Savon FressiMouss au lait de Chèvre, version nature	**5,00 €**
Savon FressiMouss au lait de Chèvre, version lavande	**5,50 €**
Savon FressiMouss au lait de Chèvre, version romarin	**5,50 €**
Savon FressiMouss au lait de Chèvre, version vanille coco	**5,50 €**
Savon FressiMouss au lait de Chèvre, version bord de mer	**5,50 €**
Savon Fressimouss Vegan Mandarine verte argile rouge	**3,90 €**
Savon FressiMouss Vegan romarin argile verte	**3,90 €**
Savon FressiMouss Vegan vanille coco argile brune	**3,90 €**
Savon FressiMouss Vegan menthe poivrée rhassoul	**3,90 €**
Savon FressiMouss Vegan bord de mer argile bleue	**3,90 €**

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D18_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 18 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarif d'entrée dans le parc de l'Abbaye Royale – Année 2023

Compte tenu de la volonté de la municipalité de maintenir ouvert le parc de l'Abbaye Royale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient la gratuité de l'entrée du parc de l'Abbaye Royale pour l'ensemble des visiteurs, à compter du 1er janvier 2023.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE (79) (Deux-Sèvres) R.F.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D19_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal
Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Abbaye Royale et musée motos – Tarifs des visites guidées – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs des visites guidées de l'Abbaye Royale et des musée motos, à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

Adulte abbaye+ abbatiale+ espace motos	10,00 €
Adulte espace motos	4,00 €
Adulte musées motos Celles et Melle	7,00 €
Adulte musées motos Celles et Melle : groupe à partir de 8 personnes	6,00 €
Entant moins de 18 ans	gratuit
Groupes (à partir de 20 personnes) :	18 payantes pour 20 - Au-delà, 4 payantes par tranche de 5 personnes.
Carte abonnement : abbaye uniquement	4,00 €
CNI ou caution	56,00 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire, Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D20_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 20 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs pour tournage de film et utilisation du visuel de l'Abbaye Royale – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs pour tournage de film et utilisation du visuel de l'Abbaye Royale, à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

- Demi-journée de tournage : 404 €
- Journée de tournage : 621 €
- Deux jours de tournage : 1 026 €
- Utilisation du visuel de l'Abbaye Royale à des fins commerciales : 142 € HT.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

CELLES-SUR-BELLE R.F. 79 (Deux-Sèvres)

Celles-sur-Belle
Belle à investir

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D21_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 21 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Eglise Verrines – Tarifs des visites de groupe – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide que les visites guidées de l'église de Verrines-sous-Celles seront réalisées par groupes d'au moins 20 personnes,

- fixe le tarif appliqué pour ces visites de groupe à compter du 1er janvier 2023 comme suit :

Adulte	5,00 €
Enfants moins 18 ans	gratuit
Groupes à partir de 20 personnes	18 payantes pour 20 - au-delà, 4 payantes par tranche de 5 personnes

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

CELLES-SUR-BELLE
R.F.
79 (Deux-Sèvres)

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D22_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 22 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal
Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,
Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs de location de matériel et reproduction clés - Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- fixe les tarifs du matériel prêté, en fonction des disponibilités, à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

Tables extérieures neuves, chaises, bancs	Gratuit pour tous avec chèque de caution de 100 €
Stands, tivolis	Gratuit pour les associations celloises et collectivités du secteur de Mellois en Poitou avec chèque caution de 1 000€
Barrières, grilles d'exposition	Gratuit pour les associations celloises et collectivités du secteur de Mellois en Poitou Pas de caution
Chauffeuses : l'unité	23 €
Reproduction clés pour toutes les salles	31 € la clé

Le matériel sera remis à l'utilisateur la veille de la manifestation et retourné le lendemain par l'emprunteur. En cas de retard, chaque jour de retard sera compté en supplément.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE (Deux-Sèvres)

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D23_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 23 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs de la bibliothèque municipale – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs de la bibliothèque à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

- Adulte de la commune : 10 €
- Adulte hors commune : 15 €
- Etudiants et chômeurs de la commune ou hors commune : 5 €
- Assistantes maternelles sur présentation justificatif : gratuit
- Moins de 18 ans : gratuit.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

CELLES-SUR-BELLE * MAIRIE * 79 (Deux-Sèvres) * R.F.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D24_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 24 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarif - Droit de place – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le tarif de droit de place à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

- Forfait droit de place pour forains et outilleurs à 245 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE (79) Deux-Sèvres R.F.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D25_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal
Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs des concessions des cimetières communaux – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs dans les cimetières communaux (Celles-sur-Belle, Montigné, Saint-Médard et Verrines-sous-Celles), à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

- Concession :
  - 30 ans : 185 €
  - 50 ans : 310 €
- Columbarium :
  - 30 ans : 681 €
  - 50 ans : 1 113 €
- Cavurnes
  - 30 ans : 324 €
  - 50 ans : 541 €
- Plaque jardin du souvenir (en inox) : 34 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE (R.F.) Deux-Sèvres

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D26_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 26 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs des interventions assurées par les services techniques municipaux pour le compte de tiers – Année 2023

Considérant que les services techniques municipaux interviennent fréquemment pour des actes de vandalisme (plantations espaces verts, panneaux arrachés ou détériorés, graffitis, dégradations diverses…), lors de sinistres (végétaux, murs, panneaux de signalisation détériorés),

Considérant que les services techniques municipaux interviennent pour le montage et le démontage de tribunes pour des spectacles à but lucratif (hors associations locales),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les prix des interventions à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

- Intervention d'un ouvrier : 50 € l'heure
- Immobilisation de véhicule : 37 € l'heure
- Intervention d'un engin motorisé avec chauffeur : 79 € l'heure
- Forfait de montage et démontage des tribunes : 1 149 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D27_28092022-DE

Celles-sur-Belle
Belle à investir

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 27 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs pour le transport des motos anciennes – Année 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs pour le transport des motos anciennes à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

Pour une distance de ville à ville :
- Forfait de 0 à 50 km : 126 €
- Forfait de 0 à 100 km : 200 €
- Forfait de 0 à 200 km : 270 €.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE
79 Deux-Sèvres

Celles-sur-Belle
Belle à investir

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le 05/10/2022
ID : 079-200083897-20220928-D28_28092022-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 28 /28.09.2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle des fêtes de Celles-sur-Belle, place du 8 mai, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.
Nombre de conseillers en exercice : 29
Quorum : 15
Conseillers présents : 27
Date de convocation : 22 septembre 2022

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, RAMBAUD Fabrice, CROMER Marie-Thérèse, DOLBEAU Alain, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal TURPAULT Caroline, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, PICARD Christian, BEDON Christine, BARRET Jean-Michel, GADEAU Chantal

Absents excusés
DECRON Marie-Paule a donné pouvoir à TURPAULT Caroline
LEON-HENRI Aurélie,

Secrétaire de séance : DOLBEAU Alain

OBJET : Tarifs location des salles aux collectivités et entreprises

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de mettre à la disposition des entreprises et collectivités, syndicats de Mellois en Poitou et aux organismes auxquels elle adhère dont le siège est situé hors Mellois en Poitou
- pour des réunions en semaine,
- l'ensemble des salles de la commune,
- aux tarifs ci-dessous à compter du 1er janvier 2023 :

	1er avril au 31 octobre	1er nov au 31 mars
Tarif 1 jour	102 €	310 €

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Sylvie BRUNET

MAIRIE DE CELLES-SUR-BELLE R.F. 79 (Deux-Sèvres)